



Hoko[®] Ex[™]

GRANULÉS SOLUBLES

PROPRIÉTÉS

Hoko[®]Ex[™] contient de la cyromazine, un régulateur de croissance spécifique contre les larves des différentes espèces de mouches y compris les vers à queue. Hoko[®]Ex[™] s'utilise sur toutes les productions animales pour la destruction des larves de mouches et de moucherons dans le fumier, le lisier, la litière, les fosses et les préfosse.

COMPOSITION

Granulés solubles :
 Cyromazine.....2 g
 Excipient q.s.p.....100 g

UTILISATION

Le dosage est de 250 g d'Hoko[®]Ex[™] pour 10 m² de surface à traiter. Le produit peut être appliqué selon le degré d'humidité des déjections :

- en épandage à sec :
250 g pour 10 m² directement sur la surface
- au pulvérisateur :
250 g pour 10 m² dans 1 à 4 litres d'eau
- à l'arrosoir :
250 g pour 10 m² dans 10 litres d'eau.

Le traitement peut être renouvelé toutes les 6 semaines ou dès que l'épaisseur de la litière a augmenté de plus de 10 cm.

Le produit peut être appliqué en présence des animaux à condition d'éviter le contact direct avec ceux-ci pendant le traitement (ne pas asperger les animaux, les abreuvoirs et les mangeoires).

CATÉGORIE

Produit pour locaux d'élevage. Homologation N° 20 300 25 pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques à la dose de 25 g/m². Sans classement.

EXEMPLE DE TRAITEMENTS



Dans les exploitations bovines, ovines, caprines et les écuries

Traiter aux endroits où se développent les larves, c'est-à-dire à environ 50 cm le long des murs, à côté et sous les installations et là où la litière n'est pas tassée. Traiter avec un arrosoir ou un pulvérisateur adapté. En cas de fumure liquide, les granulés d'Hoko[®]Ex[™] peuvent être épandus directement. Le premier traitement devra intervenir 1 à 3 jours après l'enlèvement du fumier. Dans les étables bovines à caillebotis, épandre uniformément les granulés sur la totalité de la surface.



Dans les élevages porcins

Dans les porcheries à caillebotis partiel, le traitement se limite aux surfaces couvertes par les caillebotis ainsi que les zones périphériques des auges et des aires de repos. Dans les porcheries à caillebotis intégral, épandre uniformément les granulés sur la totalité de la surface.



Dans les élevages avicoles et cunicoles

Dans les bâtiments avec fosse à déjections, épandre directement les granulés si le lisier est liquide ou humide. Dans les bâtiments avec déjections sèches, il est nécessaire de traiter par arrosage ou pulvérisation l'ensemble de la surface. Le premier traitement devra intervenir une semaine environ après l'enlèvement du fumier et sera renouvelé avant que l'épaisseur de la nouvelle couche ne dépasse 10 cm.

PRÉSENTATION

Sac de 25 kg.
(ACL N° 484 920.6)

Seau de 10 kg.
(ACL N° 794 283.4)

Pot de 1 kg.
(ACL N° 464 278.7)

Producteur : Hoko Sarl
 15 avenue de Joinville
 94130 Nogent-sur-Marne (France)

Hoko sont des marques déposées internationales et communautaires et Hoko Ex est une marque commerciale de la Hokochimie Sarl, Berne, Suisse.

